

**Département du Morbihan  
Arrondissement de LORIENT  
Mairie d'AURAY (56400)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le mercredi 26 janvier 2022 à 18 HEURES 00**, le conseil municipal de la commune d'AURAY (Morbihan), légalement convoqué le 19 janvier 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, dans la salle des délibérations sous la présidence de Madame Claire MASSON, Maire.

La séance a été publique.

**Etaient Présents à la présente délibération :**

Madame Claire MASSON, Monsieur Pierrick KERGOSIEN, Madame Marie LE CROM, Monsieur Jean-François GUILLEMET, Monsieur Tangi CHEVAL, Madame Myriam DEVINGT, Monsieur Benoît LE ROL, Madame Marie DUBOIS, Monsieur Julien BASTIDE, Madame Françoise FIOR, Monsieur Gurban NICOL, Monsieur Stéphane RENAULT, Monsieur Edouard LASBLEY, Madame Claire PARENT MER, Madame Aurore HAREL, Madame Charlotte NORMAND, Monsieur Patrick GEINDRE, Monsieur Jean-Yves MAHEO, Madame Isabelle GUIBERT-FAICHAUD, Madame Françoise NAEL, Monsieur Bertrand VERGNE, Madame Marie-Paule LE PEVEDIC, Monsieur Benoît GUYOT, Madame Emmanuelle HERVIO, Monsieur Pierre-Yves CYFFERS

**Absents excusés :**

Madame Chantal SIMON (procuration donnée à Monsieur Julien BASTIDE), Madame Nathalie GUEMY (procuration donnée à Monsieur Jean-François GUILLEMET), Monsieur Jean-Pierre SAUVAGEOT (procuration donnée à Monsieur Gurban NICOL), Monsieur Pierre LE SCOUARNEC (procuration donnée à Madame Marie LE CROM), Madame Adeline AGENEAU (procuration donnée à Madame Claire PARENT MER), Monsieur Jean-Baptiste LE GUENNEC (procuration donnée à Monsieur Pierrick KERGOSIEN)

**Secrétaires de séance : Monsieur Gurban NICOL, Marie-Paule LE PEVEDIC**

**5- DF - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET VILLE**

Monsieur Tangi CHEVAL, 5ème adjoint, expose à l'assemblée :

Dans le prolongement du débat d'orientations budgétaires 2022 qui s'est tenu le 15 décembre 2021, le Conseil municipal est invité à adopter le Budget Primitif 2022.

La présentation du budget primitif 2022 est l'occasion de dresser un panorama de la mise en œuvre des politiques publiques retenues par le conseil municipal.

**PANORAMA DES POLITIQUES PUBLIQUES DE LA VILLE D'AURAY**

## 1 - Pôle Ville de demain

### - Travaux / Aménagement / Mobilités.

Face au dérèglement climatique de plus en plus prégnant, sa lutte s'organise au niveau réglementaires et fixe des objectifs dans le temps :

- loi Climat et Résilience aout 2021- transversale aux différents domaines d'activités (neutralité carbone en 2050)
- Réglementation Environnementale 2020 des bâtiments : priorité à la sobriété énergétique, diminution l'impact carbone en construction (matériaux) et exploitation des bâtiments (décarbonisation de l'énergie)
- Décret tertiaire (bâtiment de plus de 1000m2 (2050 → consommation énergétique de - 60%) - diminuer les GES

Les engagements pour contenir le réchauffement climatique, se déclinent localement. Les travaux du domaine public et l'utilisation des espaces publics (bâtiments et voirie) impactent le réchauffement climatique et ses conséquences sur l'environnement, l'économie, la santé et le confort des citoyens.

En tant que maître d'ouvrage, la ville a une responsabilité et porte une attention pour les générations futures en anticipant les normes à venir, dans nos projets

Pour 2022, une attention particulière est portée concernant les projets de construction ou de rénovation des bâtiments et de voirie pour les déplacements.

- Les travaux de rénovation de la garderie de l'école du Loch
  - sobriété énergétique et confort des usagers avec isolation et matériaux bas carbone (plafond 71,5 cm en ouate de cellulose, utilisation matériaux naturels (réduction des COV) du sol au plafond : linoléum, cloisons et peintures naturelles.
- Ces mêmes principes sont mis en application dans les études de la rénovation du centre culturel Athéna et la rénovation / extension du complexe sportif de la forêt.
- Encourager les déplacements doux - pas d'énergie polluante, ni rejet de gaz à effet de serre (GES). Le développement de nos **itinéraires cyclables** se poursuit donc en 2022 et se traduit par un provisionnement d'une enveloppe budgétaire d'un montant total 375K€ (hors avenue de l'océan) :
  - la réalisation d'une piste cyclable bidirectionnelle entre Auray et Pluneret (giratoire de la Terre-Rouge à Auray jusqu'au collège de Kerfontaine) > 175.000€
  - la réalisation d'une piste cyclable bidirectionnelle et d'un trottoir (terrassement) dans le cadre des travaux de restructuration de l'Avenue de l'Océan : 400 000 €
  - la modification du carrefour giratoire du Ballon séparant les flux vélos : 150.000€
  - la création d'une piste cyclable rue Aristide Briand entre le Ballon et l'avenue Foch

### - Urbanisme.

1. Approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme (prestation externalisée d'un montant de 14.100€ HT) dans les domaines suivants :

- **la préservation des commerces du centre-ville** : Auray sera la première commune d

'AQTÀ à intégrer le volet commercial modifié du schéma de Cohérence Territoriale, en définissant notamment des centralités commerciales ( centre, gare, Gumenen-Goaner) et l'interdiction d'installer des commerces de moins de 300 mètres carrés de surface de vente dans la ZACOM de Porte Océane, afin de préserver le commerce de détail du centre-ville.

- **la mixité sociale** : afin d'anticiper les obligations imposées par la Loi SRU ( 25 % de logements sociaux pour les communes de plus de 15.000 habitants), le PLU va imposer 30 % de logements sociaux pour les opérations de plus de 10 logements ( 20 % de logements aidés en bail réel solidaire ( BRS), 10 % de logements locatif social ( LLS)), et 40 % dans les zones à urbaniser couvertes par une Orientation d' Aménagement et de Programmation (OAP) à hauteur de 25 % de BRS, 15 % de LLS.

- **l'amélioration de la prise en compte de l'environnement dans les projets** : introduction d'un Coefficient de Biotope par Surface différencié (définissant la part de la surface éco-aménagée à réaliser dans les projets de construction ou d'aménagement) afin de favoriser la biodiversité, la gestion de l' eau pluviale, la lutte contre les îlots de chaleur, et désartificialiser, voire renaturer les sols ;  
diminution des exigences de réalisation d'aires de stationnement dans les projets,  
ajout d'espaces communs paysagers à réaliser dans les zones à urbaniser (OAP) ,  
création de nouvelles OAP à la gare afin d'encadrer le renouvellement urbain du quartier,  
rétablissement d' espaces boisés classés, création d'une Orientation d' Aménagement et de Programmation thématique à Porte Océane afin de favoriser la qualité architecturale, environnementale et paysagère.

2. Acquisition de terres agricoles aux portes d' Auray dans le cadre du Projet d' Alimentation Territoriale :

ensemble foncier d'environ 4,5 hectares de terres agricoles, bâtiments, matériel, et logement, pour un montant de 445.000 euros.

L' objectif principal est d' approvisionner la restauration collective communale avec des légumes cultivés en agriculture biologique en circuit court.

3. Acquisitions de terrains dans le cadre de la réalisation d'une ceinture verte.

4. Restructuration du site de l'Hôtel-Dieu par la mise en oeuvre d'une déclaration d'utilité publique sur le bâti historique et d'une orientation d'aménagement sur le Tripode.

Cette opération permettra de conserver le bâti historique, de créer du logement à loyers plafonnés, et d'accueillir de l'activité publique et un jardin en centre-ville. L'aménagement sera encadré à l'arrière ( OAP). A ce titre, dans le cadre de l'appel à projet Dynamisme des centres-ville de Bretagne, la recette confirmée de la subvention régionale d'un montant de 331.000 € sera attendue.

**5. Dématérialisation de l'Application du Droit des Sols** : mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2022 dans le cadre de l'amélioration de l'accueil des usagers (7.000€ HT).

6. Grenellisation du Règlement Local de Publicité adopté en 2011 : rendre conformes à la Loi dite Grenelle II portant Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010, les règles applicables à l'affichage de la publicité, des enseignes et pré-enseignes . Un accompagnement extérieur estimé à 8.000€ HT est inscrit au budget 2022.

7. Co-construction des projets d'aménagements dans les OAP :

sur la base d'orientations revues dans le cadre de la modification du PLU (cf ci-dessus, notamment augmentation de la part de logements sociaux, introduction du coefficient de biotope et d'espaces communs récréatifs), la municipalité va travailler en concertation étroite avec les aménageurs dans les zones restant à urbaniser au PLU actuel ( 11 OAP, 3 emprises foncières libres au Gumenen) afin de définir les aménagements les plus qualitatifs en matière de circulation, architecture, typologie de logements et aménagement paysager.

## **2 - Pôle Ville solidaire et émancipatrice.**

### **- Culture et Patrimoine.**

La politique culturelle élaborée pour 2022 sera **ouverte aux familles et à tous** (développement d'une application de découverte du patrimoine, ouverture et clôture de saison gratuites en espace public), favorisera les **découvertes culturelles à tout âge** (Orchestre à l'école#2 : 60 enfants, résidences artistiques en milieu scolaire et en EHPAD, Klas'Dans : 30 enfants) et intensifiera la **participation des habitants** : trois spectacles et une exposition intégrant les habitants, création d'un groupe de lecteurs-acquéreurs de 8 à 12 ans à la médiathèque, groupe de citoyens programmeurs pour la saison culturelle 2022-2023.

L'effort en matière d'**accessibilité** sera renforcé : développement des collections de livres adaptés aux différents types de handicaps et de difficultés (3 000 € d'acquisitions), visites guidées en langue des signes pendant les Journées européennes du patrimoine.

**Les pratiques amateurs seront encouragées et valorisées** : 2 élèves sur 3 de l'école de musique inscrits dans un atelier de pratique collective (nouveau projet pédagogique), ouverture d'un studio de répétition pour les groupes de musique locaux.

### **- Éducation / Enfance / Jeunesse.**

L'alimentation est au cœur de la politique enfance jeunesse en 2022. Au premier trimestre, la commune devrait choisir le mode de production des futurs repas et validera les premiers investissements à venir pour la construction d'une ou plusieurs cuisines. 2022 sera également la première année pleine avec des goûters bios proposés à tous les enfants fréquentant les structures municipales : accueils de loisirs du mercredi et des vacances, accompagnement scolaire, clubs coup de pouce, accueils de loisirs périscolaires et, tout cela, à budget constant pour les familles.

L'équipe municipale travaille à faire d'Auray une ville plus inclusive, en favorisant notamment l'accueil des enfants en situation de handicap au sein des structures municipales. Afin de piloter efficacement cette ambition, la commune a recruté en octobre 2021 une coordinatrice à l'éducation inclusive, avec le soutien de la CAF, et souhaite proposer de nouvelles formations autour du handicap au personnel municipal.

La Ville consolide cette année ses dispositifs d'accompagnement à scolarité : les clubs coup de pouce, coordonnés par le Programme de réussite éducative (PRE), lecture en CP et lecture écriture en CE1, proposés à l'école Tabarly, ont été complétés à la rentrée de septembre par un club langage installé dans la maternelle Tabarly. Un dispositif d'aide aux

devoirs pour les 6<sup>e</sup> et 5e avait été installé à titre expérimental il y a un an par le service Jeunesse : au vu des réels besoins de nos collégiens, ce dispositif sera conforté et renforcé.

L'Espace Jeunesse sera ouvert tout le mois d'août et une semaine à Noël, ce qui se traduit par des coûts RH et en fonctionnement supplémentaires. Côté nouveautés, un projet de création de web TV co-construite avec les jeunes devrait également voir le jour en 2022, tout comme le développement d'une salle de sport fitness pour encourager la pratique sportive quotidienne.

### **- Sport.**

Les investissements principaux en matière de sport sur l'année 2021 ont été la réfection de la pelouse synthétique de Ty Coat pour un montant de 463 000 €. La ville a aussi implanté une structure modulaire en location pour le club de gymnastique au bel air d'une surface de 600m<sup>2</sup>. Le coût sur 2021 se monte à 28 364 €, et s'élèvera sur 2022 à 64 800 €. La mise aux normes PMR des vestiaires et sanitaires du complexe sportif de tennis a aussi été réalisée avec la création d'un local soin pour l'Open super 12 pour un coût global de 130 000 €. Enfin, pour finaliser l'homologation de la piste d'athlétisme du Loch au niveau régional, un local chronométrie et la remise forme de l'aire de lancer ont été réalisés pour un coût de 40 000 €.

Sur l'année 2022, un modulaire de 400m<sup>2</sup> sera installé à proximité du club de gymnastique pour la pratique de la boxe. Le montant de location s'élève sur 3 ans à 175 000 € TTC.

Les études de restructuration du complexe sportif de la Forêt vont se poursuivre tout au long de l'année pour un démarrage des travaux en 2023 et une livraison en 2024. Le coût des études pour cette année se monte à 270 000 €.

Poursuite de l'aide à la pratique sportive avec l'opération Sport An Alré. C'est un dispositif qui accompagne financièrement les familles dont le règlement est un frein à la pratique. Le budget alloué est de 7 500 €.

### **3 - Pôle Ville de ressources et de proximité.**

#### **- Systèmes d'information / Innovation.**

Le budget d'investissement 2022 de la DSI (230 484 €) est élaboré autour de trois grands axes

- - Le bien être au travail qui englobe le renouvellement du parc informatique et l'acquisition de nouveaux équipements pour les services et écoles de la collectivité (101 070 €)
- - Le renforcement de la sécurité des systèmes d'information (35 357 €). Soit 15 % du budget global pour se conformer aux recommandations de l'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information)
- - L'acquisition de nouvelles solutions, évolutions des applications et travaux d'infrastructures (94 057 €). A noter l'évolution majeure de 2022 qui prévoit la migration de l'ensemble des agents sur la suite collaborative Microsoft Office 365 et la mise en place d'une solution permettant l'accueil du public sourd sur les différents sites d'accueil de la collectivité..

Le budget de fonctionnement 2022 de la DSI (237 000 €) prévoit une augmentation de 3,55 % par rapport au budget 2021. L'augmentation est liée à la location des licences de la suite bureautique Microsoft office pour l'ensemble des agents. Le budget s'articule autour de trois axes

- Maintenance logicielle et matérielle (169 070 €)
- Frais de télécommunication (fixe, mobile, connexion internet) (43500 €)
- Contrat d'assistance et hébergements externalisé (24 430 €)

#### - Ressources Humaines.

Le budget 2022 de la DRH s'élève à 10 471 680 euros. L'augmentation entre le BP 2021 et le BP 2022 est de 5,45 %. Ce budget est élaboré en prenant en compte deux typologies de dépenses :

1. Les dépenses exogènes (80 700 euros) autrement dit les dépenses relatives aux réformes votées par l'État qui impactent directement le budget des collectivités sans aucune marge de manœuvre des élus locaux.

Le budget prend donc en compte :

- les revalorisations des grilles des agents de catégorie C au 1<sup>er</sup> janvier 2022 mais aussi les revalorisations mises en place en fin d'année 2021 (**45 000 euros**)
- les évolutions des charges patronales telles que le passage de 0,9 % à 1 % du CNFPT. (**12 000 euros**)
- le paiement de la prime de précarité (**estimée à 13 000 euros**)
- les élections nationales (**8 200 euros**) et le recensement (**2 500 euros**)

Ces dépenses représentent 15 % de l'augmentation globale.

2. Les dépenses endogènes (460 070 euros), qui dépendent de la structure des effectifs, des décisions en terme de politique sociale, sont plus ou moins rigides.

Parmi les dépenses les plus rigides, il y a le glissement vieillesse technicité, qui est important dans la collectivité compte tenu de la pyramide des âges. Ainsi les avancements de carrière sont estimés à **58 600 euros** soit **13%** de l'augmentation des dépenses endogènes.

L'organisation de la collectivité a également été consolidée avec des recrutements sur des postes vacants en 2021 ou une partie de l'année, supports essentiels au fonctionnement de la collectivité, qui ont un impact budgétaire sur une année pleine en 2022 soit **165 233 euros** (**36%** de l'augmentation des dépenses endogènes).

De plus, les décisions de création de postes en lien avec les orientations politiques de la municipalité mais également des opportunités de subvention étatiques représentent **129 887 euros** soit **28 %** de l'augmentation des dépenses endogènes (42 000 euros de cette augmentation sont financés par des subventions ou remboursements entre collectivités (ex : Trinité sur Mer/ Auray)

La politique ressources humaines définies par les lignes directrices de gestion en lien avec les organisations syndicales depuis le début 2021 est caractérisée par des principes généraux suivants :

- Équité

- Simplification
- Parité
- Lisibilité
- Sécurité

Les axes prioritaires ont été définis en partant des préconisations du diagnostic sur les risques psychosociaux, des rapports sociaux uniques, des demandes des syndicats, du dernier rapport de la chambre régionale des comptes ainsi que des objectifs fixés au préalable par la municipalité.

**7 axes** (1) sont à travailler en mettant une priorité particulière sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences via l'accompagnement des agents et de l'encadrement par la formation (soit 40 000 euros), la diversification des modalités de recrutement (contrat aidés PEC (66 000), apprentissage (8 350)) la volonté de ne pas avoir de postes vacants pour les départs programmés (32 000 euros retraite) soit **106 350 euros autrement dit 23 % de de l'augmentation des dépenses endogènes.**

Le deuxième axe est la résorption de l'emploi précaire qui n'est pas encore finalisé et n'est donc pas intégré dans le budget 2022 sauf pour le CCAS.

Certains axes ne nécessitent pas forcément une inscription budgétaire immédiate tels que la communication mais des actions ont déjà été réalisées comme par exemple la publication de la lettre d'info, la mise en place de réunion dialogue social. D'autres consistent à simplifier la gestion des ressources humaines en ne multipliant pas les outils existants (gestion du temps de travail).

En terme d'activité, la Direction des ressources humaines sera, en dehors du quotidien, également impactée par les élections professionnelles et la dématérialisation des entretiens professionnels.

Dans le cadre de ses missions, la direction des ressources humaines s'attachera à maintenir la transparence des informations et la proximité avec l'ensemble des agents.

(1)

*La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (recrutements, formation, conditions de travail)*

*La résorption de l'emploi précaire*

*- harmoniser les statuts (CDI titulaire)*

*- établir un plan de résorption de l'emploi précaire plus particulièrement pour le SAAD, et la DEEJ*

*La communication interne*

*L'accompagnement de l'encadrement*

*- conduite de changements/ mode participatif*

*- travail transversal*

*- accompagnement aux changements d'organisation*

*- analyse de l'activité*

*Simplification des outils de gestion du temps de travail*

*Simplification et harmonisation du RIFSEEP*

*Mutuelle prévoyance et santé*

## **- Commerces et tourisme.**

L'année est synonyme de rendez-vous artistiques et intergénérationnels, dans des lieux de convivialité, de détente, avec des zones d'ombrage, de musique, en scénarisant les espaces pour (ré)enchanter les alréens et les visiteurs et leur offrir un moment de plaisir, doublé de la sensation qu'il se passe toujours quelque chose de qualitatif dans les rues de notre ville.

L'année 2022 est également synonyme de la poursuite de l'accompagnement et du soutien auprès des commerçants, des responsables d'entreprises et des porteurs de projets toujours aussi nombreux, avec un regard plus particulier autour du projet des Halles et du quartier de la gare.

Rassembler dans une même structure différentes activités autour de la gastronomie, de la vente ou de la consommation sur place ou à emporter fera des Halles un lieu emblématique pour attirer un public plus large et plus varié et élargir le rayonnement de la ville.

L'investissement lié à cette rénovation est porté à hauteur de 1.550.000€ financé par l'Etat, au travers de l'appel à projet Dynamisme des centres ville de Bretagne et du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire, à hauteur de 571.250€.

**- Démocratie participative, politique de la ville, égalité femmes/hommes, communication.**

Le budget d'investissement comprend le budget participatif à hauteur de 150.000 € qui a rencontré un franc succès l'an passé ainsi qu'une enveloppe de 5.000 € permettant de poursuivre l'aménagement des locaux du service au regard des enjeux d'accompagnements des habitants dans le QPV

Un budget de fonctionnement pour le service qui, pour rappel, œuvre au côté de la préfecture, de la CAF, du bailleur à l'amélioration des conditions de vie des habitants visant à atteindre les mêmes niveaux que l'ensemble de la population alréenne.

Le budget de fonctionnement permet au côté de l'Etat, de financer les porteurs de projets, le conseil citoyen, les actions d'animation en bas d'immeubles, de mettre en place des médiations, de l'accès aux droits et de la formation et de la prévention pour toutes et tous.

En 2022, le service poursuit l'accompagnement de la création du centre social de la ville avec le versement de subventions à la FCSB (Fédération des Centres Sociaux de Bretagne) qui portera la formation, le volet employeur, et gestionnaire du centre social jusqu'en 2024.



## PRÉSENTATION DU BUDGET 2022

La proposition de Budget Primitif pour l'exercice 2022 détaille les prévisions budgétaires des deux sections, en dépenses et en recettes.

Pour information, il est précisé l'évolution de la population de la Ville d'Auray sur les 8 dernières années (*population INSEE*)

	01/01/2014	01/01/2015	01/01/2016	01/01/2017	01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022
Nombre d'habitants	12,929	13,166	13,299	13,812	14,185	14,100	14,016	14,358	14,564

### 1. L'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement

Pour l'exercice 2022, il est proposé un budget à hauteur de **20 885 169 €** tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement (mouvements réels et mouvements d'ordre), afin de respecter le principe d'équilibre du budget par section.

**Les recettes réelles de fonctionnement , qui s'élèvent à 18,69 M€**, sont prévues avec une progression de 5,6 % sur 2022 par rapport au BP 2021, notamment liée aux recettes fiscales qui représentent à elles seules **70 %** des recettes réelles de fonctionnement, et qui ont connues une forte progression en 2021 liée à la dynamique des bases.

#### 1.1 L'évolution des recettes de fonctionnement

##### 1.1.1 Stabilité des taux d'imposition des contributions directes

L'évolution des recettes de la collectivité est notamment liée à l'évolution des taux d'imposition qu'elle décide.

**Pour 2022, il n'est pas prévu une évolution des taux d'imposition.**

La dernière augmentation des taux communaux a été effectuée en 2009.

Pour mémoire, la suppression de la taxe d'habitation a débuté en 2020 et s'achèvera en 2022. Suite à sa suppression, la commune ne perçoit plus directement le produit fiscal issu de la taxe d'habitation et ne vote plus directement son taux. Pour compenser cette perte de recettes, elle perçoit la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (en outre, un coefficient correcteur, destiné à neutraliser le gain ou la perte de recettes liés à la disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales, est pris en compte).

Il est précisé que pour la commune, la réforme est neutre et qu'elle perçoit bien, au total, un produit équivalent à celui avant la réforme de la taxe d'habitation.

Pour 2022, il est proposé d'appliquer les taux suivants, identiques à ceux votés en 2021.

Impôts	Taux
Taxe foncière (bâti)	44.05 %
Taxe foncière (non bâti)	62.82 %

##### 1.1.2 Les recettes d'origine fiscale : 13,17 M€ (chap.73)

Les recettes fiscales représentent **70 % des recettes réelles de fonctionnement**, et devraient s'élever à **13,17 M€** en 2022. Elles se décomposent comme suit :

au titre de la **fiscalité "ménage"**, la collectivité perçoit les recettes fiscales liées aux 2 taxes foncières. Pour mémoire, elle perçoit depuis 2020, un produit équivalent à celui qu'elle aurait perçu pour la taxe d'habitation avant la réforme (sur la base des taux gelés de 2019).

Si les recettes fiscales de la collectivité continuent d'évoluer, sans décision d'augmenter les impôts, **cela tient ainsi uniquement à la dynamique de bases qui traduisent le dynamisme du territoire.**

Pour 2022, les recettes fiscales ont ainsi été estimées sur la base d'une **augmentation de 3,4 %** par rapport **au montant définitif de recettes fiscales encaissé en 2021**. Cette augmentation tient donc compte de la dynamique des bases, en fonction des éléments prévus dans la Loi de Finances pour 2022 et des annonces gouvernementales relatives aux nouvelles mesures réglementaires et fiscales entrées en vigueur au 1er janvier 2022. Les services fiscaux de l'Etat ont confirmé cette prévision de revalorisation à la hausse des bases locatives pour 2022.

Pour 2022, les montants proposés au titre de la fiscalité ménage pour un total de **9,48 M€** sont les suivants :

- **TFPB** : 9 051 611 €
- **TFPNB** : 25 000 €
- **TH** : 410 000 € (maintien uniquement du produit de TH pour les résidences secondaires et les logements vacants)

Comme énoncé l'an passé, une telle réforme de la fiscalité est une régression de l'autonomie financière et fiscale du bloc communal, puisque les élus locaux ne votent plus le taux de la taxe d'habitation, et que celle-ci doit donc être considérée, non plus comme une recette fiscale, mais comme une simple dotation de l'Etat.

- **au titre des différentes taxes**, la commune perçoit :

- **la taxe additionnelle aux droits de mutation** (appelée également droits d'enregistrement) est une taxe que perçoit le notaire au moment d'un achat immobilier pour le compte de l'Etat et des collectivités locales : **1,04 M € prévus en 2022** (en forte progression dès 2021).

- **la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)** est un prélèvement fiscal sur la consommation finale d'électricité qui varie avec le lieu d'habitation. Elle dépend également de la quantité d'électricité consommée et de la puissance souscrite : **330 000 € prévus en 2022**.

- **la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)** est une imposition facultative qui taxe les enseignes, les préenseignes et les dispositifs publicitaires : **130 000 € prévus en 2022**.

- au titre de l'Attribution de Compensation versée par Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA). Pour 2022, elle s'élèvera à **2,17 M€**. L'Attribution de Compensation est un transfert financier entre l'EPCI et les communes membres afin d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de charges entre l'EPCI et les communes. Elle est obligatoire dès lors que la fiscalité appliquée sur le territoire de l'EPCI est la "Fiscalité Professionnelle Unique" (FPU), c'est à dire que l'ensemble de la fiscalité économique (CFE, CVAE, IFRER, TaSCom, etc.) est perçue par l'EPCI en lieu et place des communes.

*Ci-dessous un tableau retraçant l'évolution des recettes fiscales de 2018 à 2022*

Impôts et taxes	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
Taxes foncières et taxe d'habitation	8,198,938	8,431,166	8,582,224	9,174,673	9,486,611
Attribution de compensation (AQTA)	2,148,353	2,179,182	2,159,650	2,173,319	2,173,319
Taxe additionnelle aux droits de mutation	866,918	944,032	887,538	1,171,995	1,045,000
Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)	301,966	293,428	328,213	329,714	330,000
Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)	132,705	116,135	54,551	116,372	130,000
Taxes de séjour (perçues par AQTA depuis 2019)	43,410				
Autres impôts locaux (régularisation sur années antérieures)	6,338	9,078	14,177	78,049	10,000
<b>TOTAL</b>	<b>11,698,628</b>	<b>11,973,021</b>	<b>12,026,354</b>	<b>13,044,121</b>	<b>13,174,930</b>

### 1.1.3 Les autres recettes de fonctionnement : 1,81 M€ (chap.70, 75, 76 et 77)

. **Chap 70 Produits des services : 1,44 M€** : Ce chapitre est composé principalement des recettes liées à la billetterie du Centre culturel Athéna (206 K€) ; à la tarification de l'école de musique (94 K€) ; à la tarification de l'accueil de loisirs enfance Arlequin (mercredis et vacances scolaires) (285 K€) ; à la tarification de la restauration scolaire (315 K€) ; aux droits de place dans les Halles et sur les marchés (130 K€), aux remboursements entre les budgets en fin d'année pour le personnel et les fournitures affectés au CCAS et aux budgets annexes (220 K€).

Ce chapitre intègre également les recettes liées à l'occupation du domaine public par les terrasses des cafés, bars et restaurants. Les élus municipaux ont décidé, en 2021, comme ils l'ont fait en 2020, d'exonérer du paiement de la redevance d'occupation du domaine public les terrasses à hauteur de 50%.

Il est en outre précisé que la commune a décidé de procéder à la rénovation des Halles municipales. Ces travaux qui vont être exécutés sur une période approximative de 10 mois, dont le début des travaux est prévu au cours du mois de janvier 2022, vont nécessiter de déplacer l'ensemble des commerçants dans des structures modulaires qui seront installées sur la partie haute de la place Notre Dame. La tarification liée aux Halles provisoires fera l'objet d'une délibération spécifique.

. **Chap 75 Autres produits de gestion courante : 352 K€** : Il s'agit des recettes liées à l'encaissement des loyers des locaux du Trésor Public (147 K€) ; des locaux de l'inspection académique, des locaux loués par AQTA, de l'agence postale de la gare, des différentes locations de salles (à des particuliers ou des associations) ; du local de la MAL (Maison d'Animation et des Loisirs) ; du local de l'Argonaute (espace de travail partagé dit Coworking dédié aux indépendants et aux artistes) ; de la Ferme du Printemps (louée à l'association Sauvegarde 56) ; des locaux de l'école DIWAN ; des locaux de la Mission locale et des locaux du Presbytère.

. **Chap 77 Produits exceptionnels : 14 K€** : Il s'agit des recettes liées à la cession de

certaines biens mobiliers (ou immobiliers le cas échéant) et aux éventuelles indemnités liées à de sinistres.

. **Chap 013 Atténuations de charges : 105 K€** : Il s'agit d'un montant prévisionnel pour le remboursement des indemnités journalières par les assurances.

. **Chap 042 Opérations d'ordre : 673 K€**. Il est rappelé que les opérations d'ordre se caractérisent par le fait qu'elles concernent toujours à la fois une dépense et une recette, ce sont donc des mouvements neutres. On parle d'opérations d'ordre car elles ne donnent lieu à aucun décaissement, ni encaissement, elles permettent simplement de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la ville sans avoir de conséquences sur la trésorerie.

En 2022, il est prévu 673 K€ en recettes de fonctionnement (et en parallèle en dépenses d'investissement / chapitre 040) pour comptabiliser les opérations réalisées en régie, et l'amortissement de certaines subventions.

#### **1.1.4 Les dotations et participations : 3,59 M€ (chap.74)**

Les dotations attendues pour 2022 s'élèvent à **3,59 M€** et se décomposent comme suit :

- **au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**, il est prévu de percevoir **2,66 M€** en 2022. La DGF de la commune se décompose en 3 parties :

- **la Dotation forfaitaire** : c'est une dotation essentiellement basée sur les critères de population et de superficie : **1,55 M€ prévus en 2022**.

- **la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)** : c'est une dotation de péréquation réservée par l'Etat aux communes en difficultés. Elle bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées : **650 K€ prévus en 2022**.

- **La Dotation nationale de péréquation (DNP)** : c'est également une dotation de péréquation. Elle a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes : **460 K€ prévus en 2022**.

- **au titre des allocations compensatrices, il est prévu de percevoir 135 K€ en 2022**. Il s'agit de dotations versées par l'Etat aux collectivités en raison des exonérations qu'il décide (ex : pour les personnes de condition modeste ou pour les quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV)).

- **au titre des autres dotations perçues par la commune**, il est prévu de percevoir **801 K€** en 2022. Il s'agit principalement de subventions de la CAF : pour le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), pour la Prestation de service ordinaire (PSO) et pour le contrat local d'accompagnement scolaire. La commune perçoit également des subventions de l'Etat (du FCTVA pour la partie fonctionnement, pour les frais liés aux élections) ; de la Région (pour le festival Mélioscènes) et du Département (pour le fonctionnement du Centre de Loisirs, pour le soutien de différents projets artistiques et culturels) ; et également du lycée Fran.in et du collège Le Verger pour l'utilisation des gymnases. Elle perçoit en outre, des recettes liées aux versements par des communes, pour des élèves non Alréens, mais scolarisés dans des établissements de la ville.

### 1.1.5 La reprise de l'excédent de fonctionnement : 1,52 M€ (chap.002)

Comme évoqué au préalable, la dynamique des recettes fiscales, cumulée à des efforts de maîtrise budgétaire, **permettent à la collectivité de dégager un excédent de recettes de fonctionnement qu'elle transfère ensuite vers la section d'investissement pour financer les différents projets de travaux et d'équipement au service de la population.**

Pour 2022, l'excédent provisoire à reprendre sur la base des résultats de l'année 2021 s'élève à **1,52 M€**.

		repris en 2018	repris en 2019	repris en 2020	repris en 2021	repris en 2022
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	2,824,057.29	2,567,226.79	2,084,900.09	2,380,729.67	1,522,081.44

*Ci-dessous un tableau récapitulatif en recettes de fonctionnement des budgets primitifs et des comptes administratifs de 2018 à 2022*

		BP 2018	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022
	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>19,869,251</b>	<b>18,304,442</b>	<b>20,318,115</b>	<b>18,240,291</b>	<b>20,251,540</b>	<b>17,955,876</b>	<b>20,597,903</b>	<b>19,473,552.11</b>	<b>20,885,169.44</b>
	<b>TOTAL MOUVEMENT REEL</b>	<b>16,415,194</b>	<b>17,884,774</b>	<b>17,127,888</b>	<b>17,879,893</b>	<b>17,543,640</b>	<b>17,564,629</b>	<b>17,694,173</b>	<b>18,808,403.08</b>	<b>18,690,088.00</b>
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	108,000	258,151	118,000	291,588	250,000	381,341	245,700	267,315.04	105,200.00
70	PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE (billetterie, ODP)	1,446,406	1,471,655	1,488,527	1,674,187	1,560,626	1,181,122	1,399,542	1,435,402.49	1,447,320.00
73	IMPOTS ET TAXES	11,071,083	11,698,628	11,637,319	11,973,021	11,842,209	12,026,354	12,419,074	13,044,120.99	13,174,930.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3,477,130	3,732,519	3,584,752	3,553,132	3,584,356	3,671,372	3,311,252	3,733,608.76	3,596,588.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (loyers)	299,115	273,791	291,130	322,857.90	287,950.00	292,996	298,555	303,776.63	352,000.00
76	PRODUITS FINANCIERS (intérêts liés aux parts sociales détenues en Banques)	110	115	110	110		43	50	80.56	50.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	13,350	449,914	8,050	64,997	18,500	11,401	20,000	24,098.61	14,000.00
	<b>TOTAL MOUVEMENT D'ORDRE</b>	<b>630,000</b>	<b>419,668.71</b>	<b>623,000</b>	<b>360,399</b>	<b>623,000</b>	<b>391,247</b>	<b>523,000</b>	<b>665,149.03</b>	<b>673,000.00</b>
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT (Régie)	630,000	419,668.71	623,000	360,399	623,000	391,247	523,000	665,149.03	673,000.00
	722 - Immobilisations corporelles (régie)		343,278.14		287,633		315,721		592,100.79	600,000.00
	77 - Autres produits exceptionnels	76,390.57	76,390.57		72,766		75,526		73,048.24	73,000.00
002	<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	<b>2,824,057.29</b>	<b>2,824,057.29</b>	<b>2,567,226.79</b>	<b>2,567,226.79</b>	<b>2,084,900.09</b>	<b>2,084,900.09</b>	<b>2,380,729.67</b>	<b>2,380,729.67</b>	<b>1,522,081.44</b>

### 1.2 L'évolution des dépenses de fonctionnement

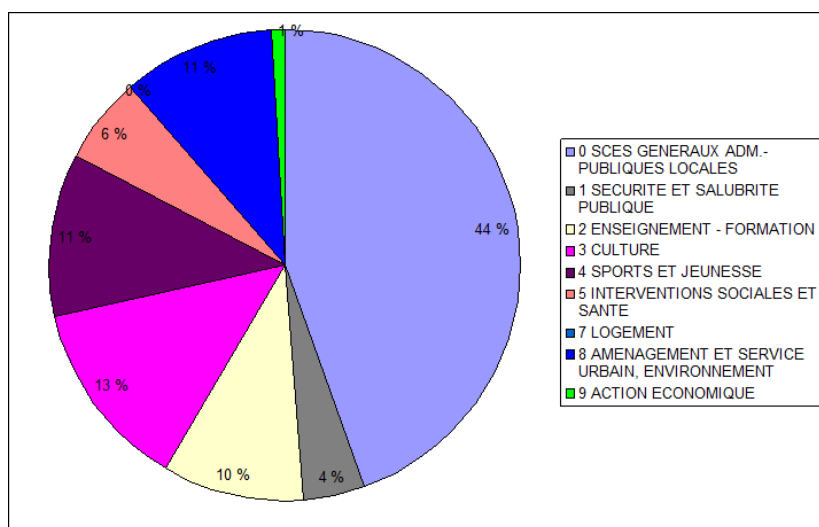
Comme évoqué au préalable, il est proposé un budget à hauteur de **20 885 169 €** pour l'exercice 2022, soit une augmentation globale est de 1,4 % par rapport au budget 2021.

**En ne prenant en compte que les dépenses réelles de fonctionnement, la hausse**

des dépenses est de 5,2 % par rapport au budget 2021, correspondant à la hausse des recettes réelles de fonctionnement (+5,6%).

La démarche de construction du budget 2022 s'inscrit en effet dans un objectif de maîtrise des dépenses publiques, mais également d'accélération de la mise en œuvre des projets décidés par la ville, justifiant cette augmentation.

Ci-dessous la répartition fonctionnelle des dépenses réelles de fonctionnement prévues au Budget Primitif 2022



Ci-dessous un tableau récapitulatif des budgets primitifs et des comptes administratifs de 2018 à 2022

	BP 2018	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021 provisoire	BP 2022
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>19,869,251</b>	<b>15,558,484</b>	<b>20,318,115</b>	<b>16,041,439</b>	<b>20,251,540</b>	<b>15,748,912</b>	<b>20,597,903</b>	<b>16,833,961.44</b>	<b>20,885,169.44</b>
<b>TOTAL MOUVEMENT REEL</b>	<b>15,100,524</b>	<b>14,300,181</b>	<b>15,364,327</b>	<b>15,241,581</b>	<b>16,210,102</b>	<b>14,963,695</b>	<b>16,429,560</b>	<b>15,957,649.43</b>	<b>17,279,946.00</b>
011 CHARGES A CARACTERES GENERAL	3,398,061	3,353,522	3,782,634	3,693,716	3,990,572	3,147,858	4,130,905	3,915,498.97	4,390,755.00
012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	9,119,216	8,827,141	9,250,660	9,357,114	9,852,240	9,400,910	10,049,285	9,963,879.37	10,601,382.00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS (Dégrevements TH/TF)	10,500	5,600	6,500	5,818		9,754	10,000	9,040.00	10,000.00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (subv)	1,774,132	1,695,486	1,765,287	1,730,355	1,885,094	1,898,142	1,788,836	1,735,533.64	1,983,167.00
66 CHARGES FINANCIERES (intérêts de la dette + icne)	414,600	367,417	386,000	325,090	337,286	292,644	292,486	248,029.49	218,300.00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES (annulation de titres)	42,763	51,015	38,749	129,488	44,910	202,787	88,048	85,667.96	66,342.00
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS (pour la monétisation)						11,600	20,000	0.00	10,000.00
022 DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	341,253		134,497		100,000		50,000		
<b>TOTAL MOUVEMENT D'ORDRE</b>	<b>4,768,727</b>	<b>1,258,303</b>	<b>4,953,788</b>	<b>799,858</b>	<b>4,041,438</b>	<b>785,217</b>	<b>4,168,342</b>	<b>876,312.01</b>	<b>3,605,223.44</b>
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (dotation aux amts)	800,000	1,258,303	830,000	799,858	800,000	785,217	910,000	876,312.01	950,000.00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3,968,727		4,123,788		3,241,438.46		3,258,342.29		2,655,223.44

### 1.2.1 Les charges à caractère général : 4,39 M€ (chap. 011)

Les charges à caractère général regroupent les achats courants, les prestations de services, les frais de fluides et d'énergie, ainsi que les frais liés à la maintenance et

**à l'entretien des bâtiments.** Elles regroupent également les frais liés à la restauration des cantines et des centres de loisirs, à la programmation du centre culturel Athéna et à la mise en place des différents événements programmés sur l'année (Méliscènes, fête de la musique, animations de Noël et d'été...), à la poursuite de la préfiguration du centre social et à la mise en place de goûter bio au sein des 5 accueils périscolaires de la ville et des différents accueils de loisirs.

En 2022, ces charges à caractère général sont proposées à hauteur de **4,39 M€** contre 4,13 M€ en 2021, soit une augmentation de **6,3 %** représentant 260 K€. Cette augmentation est principalement liée à la location des modulaires boxes, gymnastique et Halles (174 K€) nécessaires en prévision de la réalisation des travaux des Halles et à l'accueil des associations sportives (PLA et Auray boxe) sur le site du Bel air ; aux fluides (eau, électricité) en raison de l'augmentation des tarifs (+40 K€) ; à la double programmation Athéna/La Vigie en partenariat avec la ville de la Trinité (147 K€ et recette à percevoir en parallèle).

En outre, la programmation culturelle a été définie dans une perspective d'ouverture en année "pleine" sans fermeture. Il est notamment prévu une année consécutive d'exposition à la Chapelle du Saint-Esprit (Biennale de mosaïque, Auray Pays d'Artistes, expositions arts visuels), le développement des actions de médiation culturelle et la mise en place d'un orchestre à l'école (Tabarly). En faveur de la jeunesse, il est prévu la semaine des "arts urbains", un projet de Web TV jeunesse et l'ouverture supplémentaire de l'Espace Jeunesse fin août et à Noël.

Il est enfin précisé que les animations touristiques sur la ville seront renforcées, avec la mise en place d'un événement pour les saisons d'automne et du printemps. Il est également prévu la mise en place d'un programme d'apéro-concerts tout l'été 2022 (8 dates contre 4 en 2021).

### **1.2.2 Les frais de personnel : 10,60 M€ (chap. 012)**

Les dépenses de personnel sont prévues à hauteur de **10,60 M€** en 2022 contre 10,05 M€ en 2021, soit une évolution de **5,5 %**, représentant une augmentation de **552 K€**.

Il est précisé que certains recrutements ont été effectués sur la base des opportunités des politiques étatiques, comme le poste de conseiller numérique, le contrat adulte relais, le poste d'accompagnement inclusif "coup de pouce", ou l'accompagnement de la CAF sur le temps méridien. Certains postes sont également financés sur la base de collaboration, comme le partenariat avec la ville de la Trinité sur mer dans le cadre de la mise en œuvre d'une programmation culturelle commune.

## **4 – Structure des dépenses de personnel et son évolution**

De 2018 à 2021, les dépenses de personnel (chapitre 012) ont évolué comme indiqué dans le tableau ci-après.

CHAP.	DIRECTION DRH	CA 2018	CA 2019	BP 2020	BP + DM 2020 (-) 120 000 €	CA 2020	BP 2021	CA 2021 estimé	BP 2022
012	DRH	8 747 090	9 249 930	9 751 600	9 631 600	9 347 940	9 930 910	9 880 910	10 471 680
	TOTAUX	8 747 090	9 249 930	9 751 600	9 631 600	9 347 940	9 930 910	9 880 910	10 471 680
	Evolution de CA à CA		5,75%			1,06%		5,70%	
	Evolution de BP à BP						1,84%		5,45%
	Evolution de BP à (BP+DM)						3,11%		
	Evolution de CA à BP			5,42%			6,24%		5,98%

CHAP.	TOUTES DIRECTIONS	CA 2018	CA 2019	BP 2020	BP + DM 2020 (-) 120 000 €	CA 2020	BP 2021	CA 2021 estimé	BP 2022
012	DRH	8 747 090	9 249 930	9 751 600	9 631 600	9 347 940	9 930 910	9 880 910	10 471 680
012	DAC Albina	70 476	95 773	101 640	82 300	48 235	101 700	80 000	127 072
012	DAC Médiathèque	533	630	-	650	533	650	630	630
012	DKCEP	9 042	8 536	11 000	2 640	2 640	11 000	860	
012	DF						17 025		
012	DGS Animations		2 245			1 563		2 000	2 000
	TOTAUX	8 827 141	9 357 114	9 852 240	9 717 190	9 400 911	10 049 285	9 964 400	10 601 382
	Evolution de CA à CA		6,00%			0,47%		5,99%	
	Evolution de BP à BP						2,00%		5,49%
	Evolution de CA à BP			5,29%			6,90%		6,39%

## LES PERSPECTIVES 2022

Au budget 2022, des dépenses de personnel supplémentaires sont à prévoir pour tenir compte des **évolutions réglementaires** :

- l'évolution des carrières liée à l'avancement et à la promotion dite GVT (Glissement Vieillesse Technicité) : les avancements d'échelon à cadencement unique, les avancements de grade (concours ou avancement au choix, les promotions internes) et les rééchelonnements indiciaires, qui chaque année apporte mécaniquement des charges supplémentaires ;
- le reclassement, le 1er janvier 2022, des agents de catégorie C (Échelle C1 : revalorisation des 9 premiers échelons – Échelle C2 : revalorisation des 7 premiers échelons – Échelle C3 : revalorisation des 2 premiers échelons) – Montant estimé 45 000 €);
- depuis 2021, la prime de précarité versée sous certaines conditions aux agents contractuels (Montant 2021, janvier à novembre : 13 000 € ;
- l'instauration de l'indemnité inflation de 100 € qui sera versée en janvier 2022 aux agents dont la rémunération moyenne est inférieure à 2 000 € nets par mois. Elle sera intégralement remboursée par l'État. Bien que l'on manque aujourd'hui de précisions quant aux modalités de remboursement par l'État des sommes attribuées, il s'agit d'une opération blanche pour la Ville. Comme pour le secteur privé, en effet, le montant versé devrait être déduit des cotisations sociales dues au titre de la même paie.

### À cela s'ajoutent :

- les effets en année pleine des avancements et recrutements réalisés en 2021 ;
- les nouvelles créations de postes : chargé de projet culturel (partenariat avec la Trinité



Sur Mer), chargé de projet « Bâtiments durables », le recrutement d'une directrice de la Communication (poste vacant), le financement sur le budget Ville de la secrétaire en charge de l'amicale et du CNAS ;

- l'augmentation du temps de travail des professeurs de musique (projets d'orchestres à l'école) ;

- la volonté d'améliorer les compétences en interne en maintenant un bon niveau des crédits alloués à la formation ;

- le recours à l'annualisation du temps de travail des agents soumis au rythme scolaire, comme les animateurs des ALSH qui exercent essentiellement leurs fonctions pendant les vacances scolaires, afin de leur garantir une rémunération identique tout au long de l'année ;

- le tuilage, envisagé pendant quelques mois, et destiné à former les agents appelés à remplacer ceux qui feront valoir leur droit à la retraite en 2022 ;

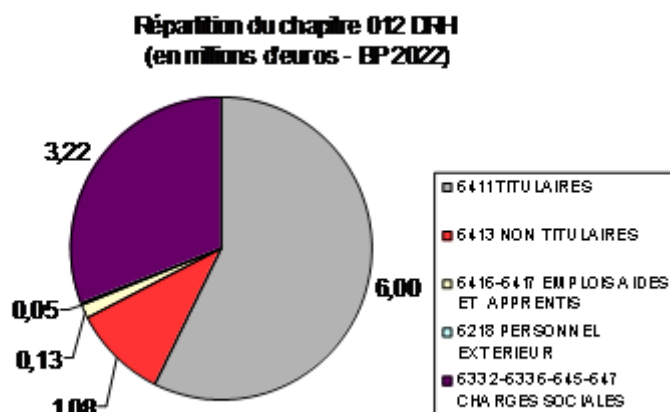
- le recrutement d'emplois aidés sur le dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC), destiné aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi. La Ville s'est engagée à porter leur nombre à 7 en 2022 et à recruter 2 apprentis (peinture : début du contrat septembre 2021 et forge serrurerie : recrutement courant 2022) ;

- les évolutions conjoncturelles : l'organisation des élections présidentielles (avril 2022) et législatives (juin 2022), avec l'indemnisation des secrétaires des bureaux de vote et du personnel en charge de la gestion des files d'attente (23 000 € hors charges), le recensement de la population ;

- les effets des décisions prises en interne : l'adhésion depuis 2020 à un nouveau contrat d'assurance couvrant les risques statutaires (256 000 €), l'adhésion depuis 2016 au CNAS (57 000 €), la monétisation du compte épargne temps (provision de 10 000 €), le maintien d'une participation employeur à la garantie maintien de salaire (21 000 €), l'octroi de diverses primes (RIFSEEP, prime des agents itinérants, la NBI quartiers prioritaires de la politique de la Ville, la NBI accueil du public...) ;

- le recrutement de contractuels pour faire face à des besoins ponctuels (écoles, soutien scolaire, ALSH, police municipale) ou saisonniers (ALSH été, renforts propreté urbaine).

Sa structure est la suivante :



**STRUCTURE DE LA MASSE SALARIALE DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES (GESTIONNAIRE DE CRÉDITS) -  
 CHAPITRE 012 DES DÉPENSES DE PERSONNEL**

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	BP 2022
Rémunération principale des titulaires	4 210 381	4 265 535	4 307 586	4 377 941	4 148 744	4 280 553	4 406 590	4 525 658	4 842 510
Rémunérations des non titulaires	563 367	558 868	467 733	531 086	712 952	848 042	728 498	932 491	893 500
Emplois d'insertion	468	-	-	-	-	-	-	-	108 420
Emplois d'avenir	76 865	92 693	79 211	22 846	1 449	-	-	-	-
Rémunération des apprentis	118	-	-	-	-	-	-	-	17 200
NBI - Supplément familial de traitement	111 830	112 380	111 798	131 605	109 781	110 592	99 269	100 092	103 400
Personnel extérieur	-	57 349	45 944	54 045	52 424	50 828	74 003	100 000	50 000
Autres indemnités (primes)	947 106	935 181	941 411	965 960	948 510	1 067 891	1 131 031	1 192 941	1 239 160
Indemnités de préavis et de licenciement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cotisations diverses (Urssaf, caisses de retraite, Pôle emploi, FNAL, Atial)	2 352 007	2 387 893	2 389 575	2 435 080	2 337 225	2 456 481	2 460 583	2 606 557	2 720 020
Cotisations diverses (CNFPT, CDG)	116 000	118 270	107 148	110 198	110 157	116 828	107 631	124 168	135 890
Cotisations diverses (Part. employeur à la prévoyance maintien de salaire : Territoria Mutuelle, Risques statutaires : CNP, CNAS, Médecine de prévention)	175 102	174 625	318 306	301 660	325 850	318 716	340 335	348 804	361 580
<b>TOTAL CHAPITRE 012</b>	<b>8 553 244</b>	<b>8 702 796</b>	<b>8 768 712</b>	<b>8 930 420</b>	<b>8 747 091</b>	<b>9 249 928</b>	<b>9 347 940</b>	<b>9 930 910</b>	<b>10 471 680</b>
Evolution	<b>1,62%</b>	1,75%	0,76%	1,84%	-2,05%	5,75%	1,06%	6,24%	5,45%

Les dépenses de personnel sont présentées brutes, elles ne tiennent pas compte des remboursements sur rémunérations, dont :

- Les mises à disposition de personnel : convention de partenariat signée avec la commune de la Trinité Sur Mer (contribution estimée à 147 000 € HT pour la saison culturelle 2020-2021), convention-cadre signée avec le CCAS : 130 000 €, service du Transport à la Demande : 40 000 €, secrétaire de l'amicale du Personnel (9 000 €) et du CNAS pour les agents du CCAS (2 000 €) ; aide de la Région pour le recrutement d'apprenti (3 000 €)
- L'indemnisation des congés de maladie par l'assureur de la Ville (CNP) (80 000 € pour les arrêts en cours) ;
- La participation de l'État (40 000 €) pour les contrats aidés (PEC) ;
- La participation attendue de l'État pour le poste d'adulte-relais (25 000 €) ;
- Divers autres remboursements : congés de paternité, activités syndicales, apprentis, grèves dans les écoles.

**1.2.3 Les atténuations de produit : 10 K€ (chap. 014)**

Il s'agit essentiellement de dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants (réduction d'impôt accordée à un contribuable qui est appliquée de façon automatique par

l'administration fiscale si la situation financière du particulier ou de l'entreprise le justifie).

#### **1.2.4 Les autres charges de gestion courantes : 1,98 M€ (chap. 65)**

Ce chapitre intègre le versement annuel de la subvention en faveur du CCAS afin de permettre son équilibre. Après avoir été en moyenne à hauteur de 600 K€ par an de 2018 à 2020, il avait été proposé de voter la subvention d'équilibre à 510 000 € en 2021, au regard de l'excédent 2020 dégagé par le CCAS et repris en 2021, qui s'élevait à 122 680 €.

Pour 2022, le montant de la subvention prévue au budget du CCAS afin de permettre son équilibre est de **625 000 €**, étant précisé que l'excédent prévisionnel 2021 du budget du CCAS, repris en 2022, est estimé à un montant inférieur à 5 K€.

Ce chapitre comprend également le versement des subventions aux différentes associations culturelles, sportives et sociales (680 K€ contre 640 K€ en 2021) ; la subvention pour l'accompagnement à la création du nouveau centre social (77 K€) ; les subventions versées aux communes pour des élèves domiciliés à Auray et scolarisés sur une autre commune (12,5K€) ; la subvention versée au Parc naturel régional du Golfe du Morbihan (20 K€) ; et les contributions obligatoires aux différents organismes, tels que le SIVU des pompiers (338 K€).

#### **1.2.5 Les autres charges de gestion courantes : 218 K€ (chap. 66)**

Les charges financières (composées des intérêts de la dette et des Intérêts Courus Non Echus - ICNE) sont en baisse dans la mesure où la collectivité s'est désendettée progressivement depuis 2019, dernière année au cours de laquelle a été contracté un emprunt.

Pour 2022, les intérêts de la dette sont prévus à hauteur de **218 K€** (contre 292 K€ en 2021), hors nouvel emprunt contracté.

#### **1.2.6 Les charges exceptionnelles : 66 K€ (chap. 67)**

Les charges exceptionnelles intègrent diverses dépenses, telles que des annulations de titres sur exercices antérieurs (ex : pour le remboursement de l'école de musique en raison du contexte COVID). Il est prévu un montant de **66 K€** en 2022 contre 88 K€ en 2021. Il est précisé que le montant plus conséquent en 2021, se justifie par les remboursements des billets de spectacles vendus en 2020 et qui n'ont pas eu lieu. Il était également prévu le remboursement des commerçants dans le cadre de l'utilisation par la population des bons d'achat distribués.

#### **1.2.7 Les dotations aux provisions : 10 K€ (chap. 68)**

En vertu du principe comptable de prudence, dès lors que la survenance d'un risque ou d'une charge apparaît comme probable, la collectivité doit provisionner sur l'exercice en cours. Pour 2022, il est proposé de comptabiliser une provision de **10 K€** au titre de la charge potentielle liée à la monétisation des comptes épargne temps.

#### **1.2.8 Le virement vers la section d'investissement : 2,65 M€ (chap. 023)**

La commune parvient en effet à dégager un excédent sur ses charges de fonctionnement, permettant à la collectivité d'auto-financer pour partie les opérations d'investissement

projetées.

En 2022, il est ainsi proposé un **virement de 2,65 M€ vers la section d'investissement** contre 3,25 M€ en 2021. Ce virement de l'excédent de fonctionnement permettra pour partie de financer les projets d'investissement.

	2018	2019	2020	2021	2022
<b>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	3,968,726.61	4,123,788.18	3,241,438.46	3,258,342.29	2,655,223.44

## 2. L'évolution des recettes et des dépenses d'investissement

### 2.1 L'évolution des recettes d'investissement

La section d'investissement s'équilibre au total à **12 609 166 € dont 8,9 M€ de recettes réelles**.

Les recettes réelles d'investissement sont constituées du **FCTVA** pour **450 K€** prévus en 2022 ; du produit issu de la **taxe d'aménagement** (versée à l'occasion d'opérations de constructions immobilières) pour **298 K€** ; du produit des **amendes de police** (et qui doit être affecté par la commune à des opérations d'amélioration des transports) pour **60 K€** prévus en 2022 ; et du produit éventuel lié aux cessions des immobilisations pour **20 K€** (sortie de biens de l'actif de la collectivité).

Elles sont également composées des subventions perçues sur les différents projets que la commune engage. Pour 2022, il est prévu de percevoir **1,48 M€ de subventions sur les opérations d'investissement**.

#### Les principales subventions attendues sont les suivantes :

- . 339,5 K€ pour les travaux de rénovation énergétique de la garderie du Loch (soit la totalité des subventions accordées)
- . 46 K€ pour les travaux d'urgence de l'Eglise Saint Gildas (soit la totalité des subventions accordées)
- . 121 K€ pour les travaux de piste cyclable de la liaison Auray-Pluneret (soit la totalité des subventions accordées)
- . 183 K€ pour les travaux de l'avenue de l'Océan (soit la totalité des subventions accordées)
- . 571 K€ pour les travaux des Halles municipales (soit la totalité des subventions accordées)
- . 25 K€ pour la cantine centrale (soit un acompte de 30 % sur un total de subvention de 84 K€).
- . 47 K€ pour les travaux d'accessibilité PMR (soit la totalité des subventions accordées)
- . 149 K€ pour les travaux du terrain synthétique du Ty coat (soit la totalité des subventions accordées)

#### 2.1.1 Le recours à l'emprunt

Afin de financer les projets d'investissement prévus en 2022, il est proposé d'inscrire au budget 2022 un **emprunt de 3,08 M€** contre 2,30 M€ en 2021. Il est précisé que l'emprunt de 2,30 M€ prévu au budget 2021 n'a pas été contracté et que **le dernier emprunt a été contracté en 2019** pour un montant de 1,15 M€. Le montant prévisionnel d'emprunt à contracter sur l'année 2022 est donc plus conséquent.

Ci-dessous un tableau récapitulatif en recettes d'investissement des budgets primitifs et des comptes administratifs de 2018 à 2022

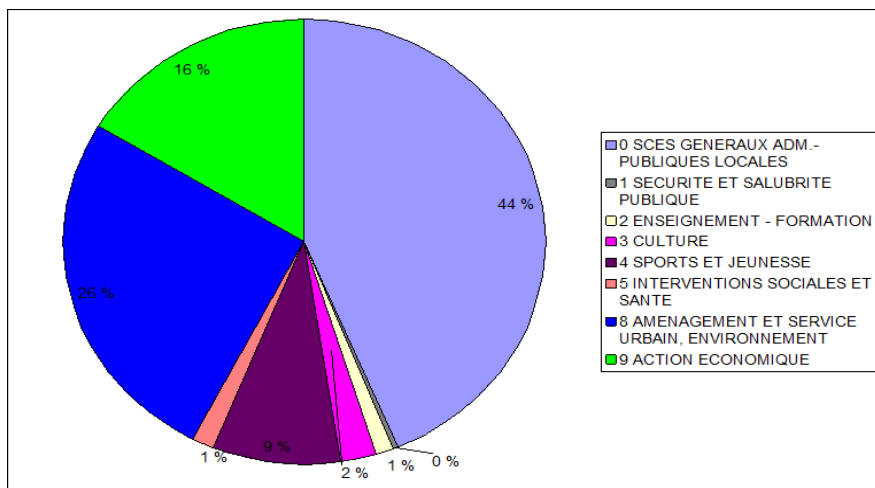
		BP 2018	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021 provisoire	BP 2022
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>12,885,519</b>	<b>6,882,971</b>	<b>13,416,796</b>	<b>6,377,902</b>	<b>12,549,381</b>	<b>5,774,378</b>	<b>10,973,682</b>	<b>4,026,837.20</b>	<b>12,609,166.29</b>
<b>TOTAL MOUVEMENT REEL</b>		<b>8,116,792</b>	<b>5,478,575</b>	<b>8,463,008</b>	<b>5,389,989</b>	<b>8,507,943</b>	<b>4,796,998</b>	<b>6,705,340</b>	<b>3,008,224.69</b>	<b>8,903,942.85</b>
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	459,760		200,000		200,000		590,000	0.00	20,000.00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2,872,639.91	3,018,305.26	3,864,990.91	3,926,250.67	3,691,582.15	3,578,096	2,641,134	2,606,484.58	4,252,541.85
	10222 - FCTVA	704,402	702,873	515,000	517,725	631,000	686,546	380,000	426,561.00	450,000.00
	10226 - Taxe d'aménagement	250,000	397,195	347,202	405,736	379,403	210,371	350,000	268,789.73	298,064.56
	1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	1,918,237.54	1,918,237.54	3,002,789.21	3,002,789.21	2,681,179.15	2,681,179.15	1,911,133.85	1,911,133.85	3,504,477.29
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (amendes de police)	46,000	78,211	45,000	66,373	63,123	84,445	60,000	54,665.00	60,000.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2,378,951.19	1,700,000.00	2,753,109.16	1,150,000.00	2,971,913.43		2,307,432.56		3,080,000.00
	RAR							3,641		3,010.00
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (RI)</b>		<b>2,359,441</b>	<b>682,059</b>	<b>1,599,908</b>	<b>247,365</b>	<b>1,581,324</b>	<b>1,134,457</b>	<b>1,103,133</b>	<b>347,075.11</b>	<b>1,488,391.00</b>
13001	OPERATION RENOVATION URBAINE DU GUMENEN/GOANER	239,861	76,953	39,868		39,868	95,895	39,868	39,868.30	
13002	PORT DE SAINT GOUSTAN - AMENAGEMENTS URBAIN	23,591		84,554	52,280	84,554	73,412			
13005	DEVELOPPEMENT URBAIN (hôtel Dieu)	22,824	4,404	18,631		18,631	4,665	18,631	10,204.14	
13014	BATIMENTS ET EQUIPEMENTS DIVERS (garderie Loch, église Saint Gildas)	29,482	8,625	23,128	14,776	8,352	12,135	240,000	17,605.02	385,976.00
13017	VRD - MOBILITE DOUCE (pistes cyclables)	57,280	8,325	30,000		210,000	30,000	302,500	87,616.34	120,993.00
13018	EQUIP. MULTI-FONCTIONS "LA FORÊT"	211,500							0.00	
13022	VRD - AVENUE DE L'OCEAN	45,012	19,259	25,752		25,752	4,167	46,300	0.00	182,950.00
13026	PISTE D'ATHLETISME LOCH			375,000		375,000	75,000	300,000	160,078.00	
13027	AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	1,699,020	563,493	977,500	179,200	798,333	802,500			
13030	SKATEPARK / PARC URBAIN	20,883		20,833		20,833		40,833	0.00	
13032	HALLES MUNICIPALES									571,250.00
13033	COMPLEXE SPORTIF DU BEL AIR							20,000		
13034	CUISINE MUNICIPALE							14,000	21,025.25	25,230.00
13035	RENOVATION CENTRE ATHENA							10,000	0.00	
13036	GARDERIE ROLLO							8,000	0.00	
16016	ACCESSIBILITE								0.00	47,714.00
16017	TVX INFRASTR. ET VRD							50,000	0.00	
16018	MATERIELS MOBIL DIVERS								2,080.80	
16019	CULTURE			3,641					3,641.00	4,600.00
16020	PATRIMOINE		1,000	1,000			1,000	1,000	4,956.26	
16022	ENFANCE EDUCATION	9,987					35,683	12,000	0.00	
16023	SPORT (stade La Forêt, rénovation terrain ti coat)				1,110				0.00	149,678.00
<b>TOTAL MOUVEMENT D'ORDRE</b>		<b>4,768,727</b>	<b>1,404,396</b>	<b>4,953,788</b>	<b>987,912</b>	<b>4,041,438</b>	<b>977,380</b>	<b>4,268,342</b>	<b>1,018,612.51</b>	<b>3,705,223.44</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	800,000	1,258,303	830,000	799,858	800,000	785,217	910,000	876,312.01	950,000.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (études suivi de travaux)		146,093		188,055		192,163	100,000	142,300.50	100,000.00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3,968,727		4,123,788		3,241,438.46		3,258,342.29		2,655,223.44

## 2.2 L'évolution des dépenses d'investissement

Sur les **12 609 166 €** votés au total pour la section d'investissement, **le montant des dépenses réelles s'élève à 9,15 M€**. Ces dépenses réelles comprennent d'une part, les

différentes opérations d'investissement mises en œuvre par la commune en fonction de sa capacité d'investissement et d'autre part, le remboursement du capital de la dette.

*Ci-dessous la répartition fonctionnelle des dépenses réelles d'investissement prévues au Budget Primitif 2022*



### 2.2.1 Les opérations d'investissement

**En ne prenant en compte que les opérations d'investissement**, il est proposé une enveloppe de **6,86 M€ en 2022** contre 6,79 M€ en 2021.

En 2022, les principales opérations d'investissement proposées sont :

#### - En faveur du cadre de vie (aménagement urbain, bâtiments et voirie) :

- . **375 K€** en faveur de la mobilité douce (travaux pour la piste cyclable entre Pluneret et Auray, travaux pour permettre l'accessibilité en vélo sur le giratoire du ballon)
- . **1,80 M€** pour la modernisation des Halles municipales et la création d'un pôle gourmand
- . **25 K€** pour les études liées aux travaux en faveur du projet de l'Hôtel Dieu
- . **50 K€** pour les travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics
- . **336 K€** pour le solde des travaux de la garderie du Loch
- . **1,30 M€** pour les travaux de restructuration de l'avenue de l'Océan (coût global du projet 1,35 M€)
- . **432 K€** pour divers travaux d'aménagement et d'entretien de la voirie
- . **150 K€** en faveur du budget participatif (projets à définir)
- . **673 K€** pour des acquisitions foncières (notamment le bâtiment liée à la partie ancienne de l'hôtel Dieu)
- . **241 K€** pour divers travaux sur bâtiments
- . **214 K€** pour l'acquisition de nouveaux équipements pour les services et les écoles, le renforcement de la sécurité des systèmes d'information et l'acquisition de nouvelles solutions.

#### - En faveur de la jeunesse et du sport :

- . **131 K€** pour les études liées à la construction d'un club house et la construction de tribunes (la construction serait prévue en 2023)
- . **270 K€** pour les études liées à la réhabilitation du gymnase de La Forêt (coût global du

projet 4,7 M€)

. **129 K€** pour l'étude du Skate Parc urbain, dont 49 K€ pour le paiement du solde de l'étude au cabinet KEBE et 80 K€ pour la maîtrise d'œuvre liée au Skate Park (coût global du projet Parc urbain du Printemps Saint Joseph de 960 K€ dont 660 K€ pour le skate park).

**- En faveur de la culture :**

. **113 K€** d'études pour la rénovation énergétique du Centre culturel Athéna (coût global du projet 1,80 M€)

*Ci-dessous un tableau récapitulatif en dépenses d'investissement des budgets primitifs et des comptes administratifs de 2018 à 2022*

	BP 2018	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021 provisoire	BP 2022
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>12,885,519</b>	<b>5,542,314</b>	<b>13,416,796</b>	<b>6,440,404</b>	<b>12,549,381</b>	<b>4,992,825</b>	<b>10,973,682</b>	<b>5,420,774.58</b>	<b>12,609,166.29</b>
<b>TOTAL MOUVEMENT REEL</b>	<b>8,912,552</b>	<b>4,976,553</b>	<b>10,791,486</b>	<b>5,893,728</b>	<b>9,861,568</b>	<b>4,409,415</b>	<b>9,067,422</b>	<b>4,613,325.05</b>	<b>9,158,968.93</b>
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2,984,160	1,680,496	2,850,034	1,582,734	2,778,160	1,563,783	1,554,630.56	1,450,000.00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (subv asso et vélos)	11,000	5,516	11,000	4,244	9,000	7,838	2,950.00	15,000.00
020	DEPENSES IMPREVUES	241,822		220,000		219,000		50,000	
	<b>RAR</b>	<b>-1,424,729.33</b>		<b>1,000,478.68</b>		<b>616,366.22</b>		<b>631,514.87</b>	<b>830,289.93</b>
	<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (DI)</b>	<b>7,092,826</b>	<b>3,116,498</b>	<b>6,695,973</b>	<b>4,258,538</b>	<b>6,239,042</b>	<b>6,798,852</b>	<b>3,055,744.49</b>	<b>6,863,679.00</b>
13001	OPERATION RENOVATION URBAINE DU GUMENEN/GOANER	732,331	313,787	411,556	377,901	146,655	139,359	6,562.47	
13002	PORT DE SAINT GOUSTAN - AMENAGEMENTS URBAIN	302,031	246,024	208,007	714	136,289	62,243	49,947.60	50,000.00
13005	DEVELOPPEMENT URBAIN (hôtel Dieu)	83,655	26,261	22,600		114,600	6,540	33,600.00	25,250.00
13014	BATIMENTS ET EQUIPEMENTS DIVERS (garderie Loch, église Saint Gildas)	400,102	24,878	69,521	12,492	63,529	555,660	117,306.11	336,000.00
13017	VRD - MOBILITE DOUCE (pistes cyclables)	171,272	120,369	619,817	40,594	988,179	385,000	105,015.13	375,000.00
13018	EQUIP. MULTI-FONCTIONS "LA FORÊT"	287,306	12,614	400,000	55,195	701,805	175,758	177,624.17	270,000.00
13022	VRD - AVENUE DE L'OCEAN		26,631				575,000	14,373.00	1,300,000.00
13023	PLAN D'ECHANGE MULTIMODAL - PEM GARE DAURAY			390,000	221,782	88,218	15,228	84,080.49	21,000.00
13026	PISTE D'ATHLETISME LOCH	30,900	28,150	1,542,000	1,308,212	342,260	169,615	66,694.03	
13030	SKATEPARK / PARC URBAIN	481,844	11,675	270,325	14,554	389,771	100,000	32,776.00	129,000.00
13031	VIDEO PROTECTION	269,280	257,685	3,648	3,648			0.00	27,800.00
13032	HALLES MUNICIPALES			50,000		210,000	90,320	99,059.13	1,800,000.00
13033	COMPLEXE DU BEL AIR							0.00	47,000.00
13034	CUISINE MUNICIPALE						50,000	48,720.00	37,500.00
13035	RENOVATION CENTRE ATHENA						80,000	39,600.00	113,000.00
13036	GARDERIE ROLLO						40,000	0.00	.00
16005	RESERVES FONCIERES	187,617	1,386	463,392	3,147	71,605	758	144,788.36	673,525.00
16012	INFORMATIQUE	193,580	36,188	131,403	219,464	237,586	229,840	175,031.50	214,574.00
16013	ACQ. VEHICULES	131,000	20,184	171,000	242,927	157,000	90,038	160,691.26	80,000.00
16015	ECONOM. ENERGIE	67,071	114,872	93,455	89,305	103,500	52,778	12,675.52	.00
16016	ACCESSIBILITE	180,000	65,202	100,000	64,929	219,073	193,924	65,466.07	50,000.00
16017	TVX INFRASTR. ET VRD	835,000	412,380	655,810	932,925	1,020,377	509,951	501,375.14	432,000.00
16018	MATERIELS MOBIL DIVERS	217,200	104,142	141,800	155,968	147,237	127,442	216,951.47	44,000.00
16019	CULTURE (MATERIEL)	51,000	27,367	107,000	126,450	102,433	79,014	76,258.91	155,920.00
16022	ENFANCE EDUCATION (TRAVAUX ECOLE ET MATERIEL)	651,588	150,282	102,875	80,334	301,540	168,743	137,900.01	149,610.00
16023	SPORT (stade La Forêt, rénovation terrain ti coat)	170,050	64,772	98,000	24,107	404,572	1,050,000	557,361.42	131,500.00
16024	JEUNESSE			5,125	5,418	11,000	34,152	35,730.42	10,000.00
16031	TVX DIVERS BATIMENTS	162,000	62,093	131,319	78,268	204,884	51,739	48,717.45	241,000.00
16032	BUDGET PARTICIPATIF						150,000	44,770.40	150,000.00
	<b>TOTAL MOUVEMENT D'ORDRE</b>	<b>630,000</b>	<b>565,762</b>	<b>623,000</b>	<b>546,676</b>	<b>623,000</b>	<b>583,410</b>	<b>807,449.53</b>	<b>773,000.00</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT (Régie)	630,000	419,669	623,000	360,399	623,000	391,247	665,149.03	673,000.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (études suivi de travaux)		146,093		186,277		192,163	142,300.50	100,000.00
001	<b>DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>	<b>3,342,966.87</b>	<b>3,342,966.87</b>	<b>2,002,310.53</b>	<b>2,002,310.53</b>	<b>2,064,812.93</b>	<b>2,064,813</b>	<b>1,283,259.98</b>	<b>2,677,197.36</b>

## 2.2.2 Les restes à réaliser

Les factures d'investissement identifiées comme des restes à réaliser, c'est à dire des factures qui n'ont pas pu être payées avant la clôture de l'exercice, mais qui correspondent à des dépenses engagées (et qui peuvent être justifiées par des conventions, des marchés ou des bons de commande...) font l'objet d'un report de crédits sur l'exercice suivant.

Pour 2022, les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à **830 289,93 €** et en recettes à **3 010 €**.

Pour mémoire, les restes à réaliser sont intégrés dans les équilibres du budgets 2022 et viennent en déduction des résultats.

## 2.2.3 Le remboursement du capital de l'emprunt

Le remboursement du capital de l'emprunt devrait s'élever à **1,45 M€** en 2022 selon l'échéancier de la dette, hors nouvel emprunt contracté en 2022.

La commune comptabilise 17 emprunts en cours (14 à taux fixes et 3 à taux variables), et l'encours de la dette s'élève à 10,55 M€ au 31/12/2021.

## 2.3 La structure de la dette

### Evolution de la dette - Capital restant dû au 31 décembre de chaque année

Années	Capital amorti	Amortissement CT	Intérêts	CRD fin d'exercice
2021	1,504,207.57 €	39,142.49 €	253,182.40 €	10,556,804.27 €
2022	1,397,699.08 €	41,023.61 €	214,459.19 €	9,118,081.58 €
2023	1,431,419.35 €	42,995.14 €	179,118.13 €	7,643,667.09 €
2024	1,075,478.91 €	44,923.33 €	148,006.62 €	6,523,264.85 €
2025	1,084,569.77 €	47,220.36 €	127,028.78 €	5,391,474.72 €
2026	958,537.10 €	49,489.69 €	105,857.18 €	4,383,447.93 €
2027	909,201.61 €	51,868.08 €	85,757.51 €	3,422,378.24 €
2028	717,842.53 €	54,248.16 €	68,056.37 €	2,650,287.55 €
2029	605,350.98 €	56,967.85 €	53,036.47 €	1,987,968.72 €
2030	413,307.37 €	59,705.63 €	43,928.06 €	1,514,955.72 €
2031	314,653.01 €	62,574.98 €	38,184.22 €	1,137,727.73 €
2032	208,549.42 €	65,500.37 €	33,177.93 €	863,677.94 €
2033	123,935.23 €	68,730.07 €	28,517.79 €	671,012.64 €
2034	95,989.27 €	72,033.12 €	24,722.34 €	502,990.25 €
2035	16,666.68 €	75,494.91 €	20,660.28 €	410,828.66 €
2036	16,666.68 €	79,078.31 €	16,906.22 €	315,083.67 €
2037	16,666.68 €	82,923.44 €	12,931.52 €	215,493.55 €
2038	16,666.68 €	86,908.61 €	8,789.55 €	111,918.26 €
2039	16,666.68 €	91,085.28 €	4,475.91 €	4,166.30 €
2040	4,166.30 €	0.00 €	10.66 €	0.00 €

### Encours de la dette au 31/12/2021

Par type de taux

Type de taux	Nombre d'emprunts	CRD Au 31/12/2020	% par type de taux
Emprunts à taux fixes	14	8,543,097 €	80.93 %
Emprunts à taux variables	3	2,013,707 €	19.07 %
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>10,556,804 €</b>	<b>100.00 %</b>



*Par établissement bancaire*

Prêteur	Montant emprunté	CRD	% du CRD	Nombre d'emprunts
BANQUE POSTALE	2,284,000 €	1,141,878 €	10.82 %	1
Caisse Allocations Familiales	200,000 €	64,000 €	0.61 %	1
CAISSE D'EPARGNE	1,600,000 €	0 €	0.00 %	1
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	46,037 €	0 €	0.00 %	1
CREDIT AGRICOLE	2,000,000 €	738,707 €	7.00 %	2
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	1,500,000 €	1,132,771 €	10.73 %	1
CREDIT FONCIER DE FRANCE	3,750,000 €	658,962 €	6.24 %	1
CREDIT MUTUEL	4,045,332 €	2,702,275 €	25.60 %	4
SFIL CAFFIL	4,445,000 €	2,368,755 €	22.44 %	3
SOCIETE GENERALE	3,000,000 €	1,749,457 €	16.57 %	2
<b>Total</b>	<b>22,870,369 €</b>	<b>10,556,804 €</b>	<b>100.00 %</b>	<b>17</b>

A reçu un

avis favorable en commission finances du 18/01/2022

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (23 voix pour),  
8 abstention(s) :

Monsieur GEINDRE, Monsieur MAHEO, Madame GUIBERT-FAICHAUD, Madame NAEL,  
Monsieur VERGNE, Madame LE PEVEDIC, Monsieur GUYOT, Madame HERVIO,

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Madame FERNANDEZ, Monsieur LASSALLE,

Le conseil municipal :

- **ADOPTE** le Budget Primitif 2022 du Budget Ville tel que présenté,

- **AUTORISE** Mme Le Maire à signer tout document à intervenir.

Envoyé en préfecture le 28/01/2022

Reçu en préfecture le 28/01/2022

Affiché le 28/01/2022



ID : 056-215600073-20220126-D20220126\_5-DE

**Pour extrait conforme,**

**Mme le Maire**

**Claire MASSON**